

L'abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX: LÉONETTE-BERGERE-PARIS
BUREAUX: No. 72 rue des Champs-Elysées.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 28 OCTOBRE.

DÉPÉCHES
Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles Européennes.

ANGLETERRE.

London, 24.—Les criminels Clive Habib & Co. sont en réunion. La maison affirme qu'elle sera en mesure de payer complètement en peu de temps. Le montant de l'indemnité sera déterminé en fonction de l'liquidation. Le montant sera alors nommé par les créanciers pour prendre soin de leurs intérêts.

IRLANDE.

Dublin, 24.—On fait des préparatifs pour une grande démonstration qui aura lieu dans cette ville, le 23 du mois prochain, au favori des amis des prisonniers fédéraux. On attend à ce que les deux d'impresario exhument des différentes points de l'Irlande et même des États-Unis. On croit qu'il y aura bien un million de personnes dans la ville. La marche sera fourrée parmi cent bandes.

FRANCE.

Paris, 24.—Le Mémorial Diplomique dit: «Le comte de Chambord a assuré aux personnes étrangères que politiquement il n'a pas de projets. Il ne saurait pas de rendre au Peuple ses prérogatives temporelles. L'évêque Dupanlos a chargé les curés de son diocèse de prier pour l'assemblée.»

Les députés de la gauche ont fait voter ce centre gauche d'avoir refusé d'accorder les propositions du duc d'Aulnay. Les jugemens du maréchal Bazaine ont été reportés.

Balasse, inspecteur de police à Metz, dépose que Bazaine a négocié avec lui la saisie d'armes déposées de provisions destinées à l'armée allemande.

La mort de la cour, mercredi dernier, a été suivie d'un enterrement solennel au cimetière de Bar-le-Duc, où le maréchal Bazaine qui avait eu une attaque alarmante avant l'ouverture des débats.

ITALIE.

Nome, 24 octobre.—Le baron Parrot, chargé d'arranger le conflit entre l'Etat et les autorités de l'Est, au Brésil, a été arrivé dans notre ville. Il a été rendu au Vatican aujourd'hui et a présenté ses lettres de créance.

ESPAGNE.

Madrid, 24 octobre.—Les insurgés de Carthagène sont réunis dans les mairies marchandes capturées par eux.

WASHINGTON.

Washington, 24.—Les affaires communes à la Cour Suprême des Etats-Unis peuvent se dérouler ainsi: Environ douze cas plus ou moins importants, qui ont été pendus pendant le dernier trimestre, sont en cours au présent terme pour être déci- dés. Ceux qui sont deux sont déjà résolus.

L'autre chose importante, qui avait été remise à la cour, mercredi dernier, est l'attribution des Etats-Unis, qui doivent pouvoir devant les différentes courtes, toutes les actions accusées de crimes, faites contre les lois et les territoires.

Le Comité des affaires étrangères, des Etats-Unis, se sont rencontrés à Washington, 24. Ils ont débattu de la question de la juridiction des tribunaux privés du Territoire, en vertu de l'acte qui a été organisé au gouvernement territorial.

Un autre cas important, qui avait été remis à la cour, mercredi dernier, est la constitutionnalité des lois d'Etat, et en particulier celles qui interdisent la fabrication et la vente de la cigarette. Ces dernières sont dans leur grande majorité, mais pas dans tous les cas, en rapport avec les dispositions de l'acte.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.

On soutient qu'autant que ces lois régissent comme propriétés par les Etats-Unis, et non pas par les Etats, elles protègent les victimes de Memphis, par Blaine McLean, et que l'Etat, à l'heure actuelle, n'a pas d'autorité, qui n'est pas dans les limites de la loi, à déterminer la propriété au nom de la, et de donner la propriété, en vertu de l'acte, à l'Etat.